

## Convention de Partenariat

Entre

**L'Université Lumière Lyon 2**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Et plus particulièrement sa composante la Chaire d'entrepreneuriat en Economie sociale et solidaire « Chaire ESS »,

sise 86 rue Pasteur 69007 Lyon,

représentée par sa Présidente Madame Nathalie DOMPNIER,

ci-après désignée « Université Lyon 2 »

et :

**L'Union Régionale des Scop et Scic Auvergne-Rhône-Alpes**,

Et plus particulièrement sa composante « Alter'Incub »,

sise 10 avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin

Représentée par sa déléguée générale et directrice développement Meryem YILMAZ,

ci après désignée « URSCOP »

### Préambule

#### **Présentation d'Alter'Incub**

*Porté par l'Union Régionale des Scop Auvergne-Rhône-Alpes (association loi 1901), Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie du soutien du Fonds Social Européen et de la Région Rhône-Alpes.*

#### 1. Le dispositif Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes est un incubateur. Il accompagne la création d'entreprises socialement innovantes pleinement ancrées dans le champ économique, mais dédiées à l'intérêt collectif, au plus près des besoins liés à l'évolution de notre société (environnement, tourisme, santé, TIC, services à la personne, consommation, habitat...). Par l'implication des territoires, des filières ou de la recherche en sciences humaines et sociales, Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes vise le développement de nouvelles filières d'activités, basées sur la coopération et la synergie de compétences multiples.

#### 2. La démarche d'accompagnement

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes est un révélateur, un facilitateur et un accélérateur de projets à partir d'un accompagnement mixant :

- Un volet pédagogique, fondé sur un accompagnement « sur-mesure », individuel et collectif, en particulier sur les aspects économiques, financiers, organisationnels intégrant les composantes de l'innovation sociale.

- Un volet scientifique si nécessaire grâce à un partenariat scientifique organisant l'appui au développement du projet d'entreprise sur ses dimensions d'innovation sociale en mobilisant les ressources de la Recherche.
- Un « moyen » d'accès aux ressources locales d'accompagnement.

#### a. La pré-Incubation

D'une durée maximale de 6 mois, l'objectif est d'évaluer les projets sélectionnés et d'analyser leurs conditions de faisabilité :

- Adéquation équipe / projet et capacité à mener le projet
- Existence ou non d'un marché porteur
- Modèle économique et rentabilité potentielle
- Capacité à lever les financements nécessaires au projet
- Absence de contraintes techniques, juridiques, réglementaires ou capacité à les lever.
- Capacité à co-construire le projet et à trouver des partenaires et/ou associés

A l'issue de cette période, les projets sont auditionnés par le jury d'Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes qui statue sur l'opportunité de les faire rentrer en phase d'incubation.

#### b. L'Incubation

D'une durée maximale de 12 mois, l'objectif est de faire évoluer les projets jusqu'à la création de l'entreprise. A ce titre, les porteurs de projet bénéficient :

- D'un appui technique et méthodologique
- D'un appui-conseil individualisé pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de leur projet
- D'une mise en réseau de partenaires complémentaires : laboratoires, collectivités, financeurs...
- De temps collectifs de formation et de mutualisation d'expériences
- D'un accompagnement à la recherche de financements directs ou indirects

### 3. Le territoire d'intervention

Alter'Incub Auvergne-Rhône-Alpes déploie son activité sur l'ensemble de la région administrative Auvergne-Rhône-Alpes. L'incubateur a son siège à Vaulx-en-Velin dans la proche banlieue de Lyon et dispose d'une agence à Beaumont, proche banlieue de Clermont-Ferrand et d'une agence à Grenoble. Toutes les agences d'Alter'Incub sont en lien avec les agences de l'URSCOP. Ainsi, en 2021 une agence dans la Drôme sera également déployée.

**L'Union régionale des sociétés coopératives entretient avec la Chaire ESS de l'Université de Lyon 2 des liens étroits depuis sa création. Lyon est depuis longtemps un vivier régional important de projets d'innovation sociale avec un tissu d'acteurs structurés (accompagnateurs, financeurs, laboratoires de recherche) et des politiques publiques favorables à leur développement.**

**Il convient de travailler conjointement avec les acteurs en présence en créant des synergies entre les actions des deux partenaires et en mutualisant leurs savoir-faire de manière à proposer un accompagnement riche et complet à ceux et celles qui désirent entreprendre dans la région Auvergne Rhône Alpes, à outiller les étudiant.e.s pour**

## **comprendre l'innovation sociale et savoir l'analyser et leur présenter le métier de consultant.**

Depuis sa création en octobre 2011, Alter'Incub, l'incubateur régional d'innovation sociale connaît un développement continu de son activité sur l'ensemble du territoire auvergnat et rhônalpin. Ainsi dans le cadre de son plan de développement 2020-2022, Alter'Incub a recruté deux nouvelles chargées d'innovation sociale et porte l'ambition de renforcer sa visibilité sur la Métropole de Lyon. L'incubateur est en capacité d'accompagner une moyenne de 50 projets par an. Quatre ETP sont dédiés à l'accompagnement de projets dont deux à Lyon.

L'expertise d'Alter'Incub est l'accompagnement de projets multi partenariaux dont les porteurs souhaitent se structurer en coopérative. La plus-value de l'accompagnement proposé réside donc dans la capacité à structurer la gouvernance coopérative et la fédération d'acteurs autour d'un projet collectif. Notre motivation première est de contribuer à créer des entreprises pérennes dans le temps, capables de générer un impact positif sur leur territoire.

Un objectif poursuivi est d'être porteur du fleuron des coopératives pour :

- Donner à voir une approche collective et démocratique du montage de projets sociaux
- Faire connaître les statuts coopératifs SCOP et SCIC
- Permettre aux étudiant.e.s et plus largement aux citoyen.ne.s de faire la différence entre le social business et l'innovation sociale.

Porté par des valeurs fortes de coopération et de partenariat, et convaincu par la nécessité de transmettre nos méthodes de travail et nos outils aux étudiant.e.s en formation

### **Présentation de la chaire ESS :**

#### 1. Une démarche qui articule recherche et action

La chaire d'Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire est un espace d'interactions entre acteurs de l'ESS, chercheur.e.s et étudiant.e.s, au sein de l'Université Lumière Lyon 2. Elle est au service de la recherche, la formation, la promotion et du développement des entreprises de l'ESS.

#### 2. Une dynamique collective associant :

- **des enseignant.e.s-chercheur.e.s** de l'Université Lumière Lyon 2, qui relèvent de différentes disciplines de Sciences Humaines et Sociales : Sciences de Gestion, Economie, Sociologie et Anthropologie et Droit ;
- **une cinquantaine de représentant.e.s d'organisations**, appartenant aux différents champs de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales de l'ESS ;
- **les 80 étudiant.e.s de master** formé.e.s chaque année dans le cadre de la mention ESS de la faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- **l'association des étudiant.e.s** de la mention ESS.

3. Un espace de partage et de création de connaissances par du travail en commun permettant :
- la formulation, l'analyse critique et l'accompagnement des problématiques auxquelles les organisations de l'ESS sont confrontées ;
  - La diffusion et la valorisation des travaux réalisés par les étudiant.e.s et les chercheur.e.s auprès des acteurs et actrices de l'ESS ;
  - L'organisation de rencontres chercheur.e.s – actrices et acteurs ainsi que de colloques scientifiques

**Depuis sa création en 2011, la chaire d'Entrepreneuriat en ESS de Lyon 2, ainsi que la mention ESS à laquelle elle est associée, ont axé leurs travaux de recherche-action et leurs formations sur l'entrepreneuriat en ESS. Dans ce cadre, la chaire ESS a cherché à développer des liens étroits avec les acteurs et actrices de l'entrepreneuriat en ESS de la métropole de Lyon, tels que Alter'incub et plus largement l'URSCOP AURA.**

**Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

## **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de :

- **formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme**, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, et/ou d'aide à l'insertion professionnelle, et/ou l'organisation de tout événement permettant de valoriser ces domaines.
- définir les modalités de mise en œuvre.

## **Article 2 – Obligations des parties :**

### **2.1. Obligations de l'Université Lyon 2 et plus particulièrement de la Chaire ESS**

- D'intégrer les problématiques rencontrées par Alter'incub et ses incubé.e.s dans les modules de cours de la mention ESS, notamment dans le cours consacré à la méthodologie de conception des plans d'affaires.
- De proposer aux incubé.e.s de bénéficier de l'appui des étudiant.e.s du M2 ESS en formation initiale, dans le cadre du module de cours « Méthodologie du plan d'affaires. »
- D'intégrer les problématiques rencontrées par Alter'incub et ses incubé.e.s lors des *Mardis de l'ESS* et de leur proposer d'intervenir lors de ces conférences, afin de

valoriser leur expérience d'entrepreneuriat et de promouvoir le modèle de l'entrepreneuriat coopératif.

- De proposer à Alter'incub et ses incubé.e.s de participer au travail collectif de la chaire, par exemple via les groupes thématiques, afin de pouvoir analyser conjointement les spécificités du modèle coopératif.
- De proposer à Alter'incub et ses incubé.e.s de participer aux Conseils d'Orientation Stratégique de la chaire, afin de contribuer au pilotage de la chaire.
- De faire bénéficier à Alter'incub et ses incubé.e.s des connaissances produites lors des travaux collectifs de la chaire.
- De diffuser les offres de stage et d'alternance d'Alter'incub et de ses incubé.e.s auprès de nos étudiant.e.s par le biais de la chaire.

## **2.2. Obligations de Alter'Incub**

- D'intervenir dans le cadre de séances pédagogiques pour présenter la démarche et les outils d'accompagnement entrepreneurial d'Alter'incub
- De proposer aux étudiant.e.s du master ESS de Lyon 2 d'utiliser les projets des incubé.e.s comme cas pratiques dans le cadre de modules de cours.
- D'assurer un rôle de médiateur entre les étudiant.e.s et les entrepreneurs incubé.e.s afin de faciliter la compréhension des uns et des autres.
- De proposer aux incubé.e.s la possibilité de bénéficier de l'appui des étudiant.e.s du Master ESS sur un aspect spécifique de leur projet dans le cadre d'un module de cours.
- De créer des liens entre de jeunes professionnels et des entrepreneurs afin de faciliter par la suite leur recrutement en stage, en alternance ou en poste.
- De participer au conseil d'orientation stratégique de la chaire
- De relayer les informations de la chaire aux incubé.e.s et les inviter dans les groupes de travail thématique et les événements organisés par la chaire

## **Article 3 – Formations concernées**

La présente convention concerne en premier lieu les formations suivantes : master d'économie sociale et solidaire en formation initiale et formation continue, et master gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire.

Cette liste est non exclusive et pourra être étendue au cours du partenariat par voie d'avenant.

## **Article 4 – Actions de formation et pédagogiques**

### **4.1. Détail des actions de formation pédagogiques**

Dans le cadre du présent partenariat, Université Lyon 2 et Alter'Incub collaborent à travers un certain nombre d'actions pédagogiques au cours de l'année universitaire :

#### **4.1.1. Programme de formation**

Les étudiant.e.s en formation initiale du master ESS de Lyon II seront amené.e.s à travailler sur des cas pratiques réels, à savoir les projets de la promotion de juin 2020 d'Alter'Incub AURA, dans le cadre du cours de « Méthodologie du plan d'affaires » de 21h entre octobre et février 2021, tel qu'indiqué dans la maquette et dans le programme d'actions 2020-2021 en annexe.

#### **4.2. Intervenants**

La coordination du partenariat en 2020-2021 sera assurée par Camille Dière, chargée de mission Alter'Incub et Séverine Saleilles maitresse de conférences à l'Université de Lyon II et interviendra dans le cadre du cours « Méthodologie du plan d'affaires » assuré par Séverine Saleilles.

### **Article 5 – Mise à disposition**

Les étudiant.e.s effectueront ce travail dans le cadre de leur formation. Les incubé.e.s seront sensibilisés par Alter'incub sur leur rôle pédagogique dans le cadre de ce partenariat.

Une charte et un engagement de confidentialité seront signés par les étudiant.e.s au début du dispositif.

Alter'Incub s'engage à se rendre disponible pour accompagner les étudiant.e.s dans la compréhension des projets, la posture à adopter auprès des entrepreneurs et à mettre à dispositions des outils si nécessaire.

Alter'Incub s'engage à mettre gratuitement à disposition des étudiant.e.s et des entrepreneurs l'espace de travail partagé Canopia pour organiser leurs rencontres.

Alter'Incub et plus largement l'URSCOP pourront intervenir gracieusement dans le cadre des « Mardi de l'ESS » et de certaines séances pédagogiques.

### **Article 6 – Assurances et sécurité**

Alter'Incub déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'accueil des étudiant.e.s de l'Université Lyon 2 dans ses locaux (notamment en responsabilité civile générale et du fait de ses bâtiments). Une copie de l'attestation devra obligatoirement être communiquée à l'Université Lumière Lyon 2 avant le commencement de l'exécution de la convention

## Article 7 – Actions de communication

### 7.2. Communication

Les parties se concerteront pour la promotion et la communication autour de ces événements et plus globalement de ce partenariat et des actions qui en découlent.

Alter'Incub et l'Université Lyon 2 s'engagent en particulier à faire mention du partenariat sur leurs sites Internet respectifs. Les logos et sigles devront respecter les chartes graphiques de chacune des parties.

Les documents et supports comportant les logos, sigles et mentions relatives au partenariat devront être communiqués préalablement à leur diffusion à chacun des partenaires pour information et aval le cas échéant (respect du droit des marques et de la propriété intellectuelle).

### 7.3. Propriété intellectuelle

Il est attendu de la part des étudiant.e.s d'adopter une posture professionnelle avec les entrepreneurs, d'être assidus dans la formalisation des documents qui seront ensuite utilisés par les porteurs de projet, de faire preuve de ponctualité aux rendez-vous fixés et de signer une charte de non diffusion des informations et des documents qui seront communiqués par Alter'Incub et les porteurs de projet.

## Article 8 – Evaluation et objectif du partenariat

Les parties se rencontreront au moins annuellement pour établir le diagnostic de l'année écoulée et définir les objectifs de l'année suivante ainsi que les actions qui en découlent pour les parties.

- *Le tableau suivant retrace les objectifs du parcours d'accompagnement d'un projet :*

Parcours	Définition	Timing	Objectifs	Synergie
<b>Pré-incubation</b>	Évaluer les projets sélectionnés et analyser leurs conditions de faisabilité	Ingénierie + Action : 6 mois max	Adéquation équipe / projet et capacité à mener le projet Existence ou non d'un marché porteur Modèle économique et rentabilité	Contribution des étudiant.e.s à analyser le marché, à élaborer un modèle économique pérenne et à synthétiser leurs recherches à

			Capacité à lever les financements nécessaires au projet	travers un document type BP.
<b>Incubation</b>	faire évoluer les projets jusqu'à la création de l'entreprise.	Ingénierie + Action : 12 mois max	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique et méthodologique</li> <li>- Appui-conseil individualisé pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de leur projet</li> <li>- Une mise en réseau de partenaires complémentaires : laboratoires, collectivités, financeurs...</li> <li>- Des temps collectifs de formation et de mutualisation d'expériences</li> <li>- Accompagnement à la recherche de financements directs ou indirect</li> <li>- Recherche de solutions d'hébergement du projet</li> </ul>	
<b>Sortie / après les 18 mois</b>		Ingénierie : x Action : 24 mois (au bout de 3 ans que l'entreprise peut être considérée comme viable sur son marché)		x



**Article 9 – Litiges**

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

**Article 10 – Durée**

Elle est conclue pour une durée d'un an, soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux mois. Elle peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

Fait à Lyon, en trois exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Université Lyon 2

La directrice de URSCOP

Nathalie DOMPNIER

Meryem YILMAZ

Représentante Alter'Incub

Soumia MECHICHE

## Annexes :

## Maquette 2020-2021 :

NME521 / 161		Mention : Economie sociale et solidaire		Contrat 2016/2020				
				CFVU : date		Modification : date		
		Parcours : Formation initiale		Type ens	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coeff	ECTS
		ES521 / 161		MASTER 2ème Année				
LSESDOP3	SESDOPT3	CHOI	UN SEMESTRE AU CHOIX PARMIS >> SESDPER3 OU SZATSMO3					
		SESDPER3	SEMESTRE 3					30
LSESDPR3								
LSESDUA3	SESDUEA3	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					8	
	SESDA013	ENS	Economie sociale et solidaire	CM	12	12	1	
	SESDA023	ENS	Management des organisations de l'ESS	CM	15	15	1	
	SESDA033	ENS	Microfinance : théories et pratiques	CM	12	12	1	
	SESDA043	ENS	Santé et exclusion	CM	12	12	1	
	SESDA053	ENS	Méthodologie de projet	CM	24	24	2	
	SESDA063	ENS	Evaluation et performance en ESS	CM	12	12	1	
	SESDA073	ENS	Socio économie des services	CM	12	12	1	
LSESDUB3	SESDUEB3	ENTREPRENEURIAT : THEORIES OUTILS ET METHODES					6	
	SESDB013	ENS	Entrepreneuriat : théories et pratiques	CM	15	15	1	
	SESDB023	ENS	Entrepreneuriat social	CM	12	12	1	
	SESDB033	ENS	Jeu d'entreprise	CM	15	15	1	
	SESDB043	ENS	Entrepreneuriats : perspective européenne et comparative	CM	12	12	1	
	SESDB053	ENS	Méthodologie du plan d'affaires	CM	21	21	2	
LSESDUC3	SESDUEC3	ENTREPRISE ET DEVELOPPEMENT LOCAL					7	
	SESDC013	ENS	Développement local : acteurs et politiques	CM	12	12	2	
	SESDC023	ENS	Responsabilité sociale des entreprises	CM	12	12	1	
	SESDC033	ENS	Droit et fiscalité des structures de l'économie sociale et solidaire	CM	12	12	2	
	SESDC043	ENS	ESS et développement des territoires	CM	12	12	1	
	SESDC053	ENS	Analyse Financière	CM	12	12	1	
LSESDDU3	SESDDUE3	MONDIALISATION, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT					5	
P	SESDD013	ENS	Mondialisation et politiques de développement durable	CM	12	12	2	
	SESDD033	ENS	Développement : projets et politiques	CM	12	12	1	
	SESDD043	ENS	Commerce équitable	CM	12	12	1	
	SESDD063	ENS	Mondialisation, société civile et action humanitaire	CM	12	12	1	
LSESDU3	SESDUE3	OUTILS ET METHODES					4	
	SESDE013	ENS	Informatique appliquée	CM	15	15	1	
	SESDE023	ENS	Anglais opérationnel	CM	15	15	1	
	SESDE043	ENS	Techniques de recherche d'emplois	CM	12	12	-	
	SESDE053	ENS	Méthodologie de la recherche et du mémoire de stage	CM	12	12	2	
LSESDOP4	SESDOPT4	CHOI	UN SEMESTRE 4 AU CHOIX PARMIS >> SESDPER4 OU SZATSMO4					
LSESDPE4	SESDPER4	SEMESTRE 4					30	
LSESDUA4	SESDUEA4	STAGE					30	
	SESDA014	ENS	Stage et mémoire de stage	stage				

**Actions 2020 – 2021 :**

Pour 2020 et 2021, il est convenu de mettre en œuvre ces actions :

- Signature de la convention de partenariat
- Expérimentation d'un dispositif pédagogique co-construit dans le cadre du cours de M2 ESS « Méthodologie du plan d'affaires »
  - Début sept : réunion de travail pour finaliser l'organisation du cours, échanges de supports de cours et d'outils, création d'une charte pour les étudiant.e.s
  - 7 octobre après-midi : Présentation d'Alter'Incub et des incubé.e.s volontaires pour participer au dispositif
  - Oct-nov : Découverte en autonomie de l'incubé par les étudiant.e.s : rdv avec l'incubé et son équipe, accompagnement lors d'un rdv terrain (clients, partenaires, etc.), regard extérieur lors de la réalisation de l'étude du marché et des besoins, etc.
  - 19/11, 02/12, 03/12 : séances de cours « méthodologie du plan d'affaires »
  - 7 décembre : 1 séance de cours animée par des chargés de mission sur l'accompagnement Alter'Incub et les outils (validation marché, modèle éco)
  - 11/01 : présentation de la matrice financière de l'Urscoop
  - Dec-janvier : Travail en autonomie - Application sur le cas des incubé.e.s
  - 01/02 : Coaching avec Alter incub des étudiant.e.s sur une première version de rapport
  - 22/02 : Rapport final et soutenances orales en présence des incubé.e.s
  - Mars : Bilan sur l'expérience pédagogique devant les membres de la chaire
- Participation d'Alter'Incub aux Conseils d'Orientation Stratégique de la chaire Entrepreneuriat en ESS et, en fonction des intérêts, aux réunions de groupes de travail
- Mise en place de nouvelles collaborations (à visée pédagogique ou de recherche)